



COMMISSARIAT GENERAL

N/Réf. 540/92/CG/01/...../JCM/2022

3992

COMMUNIQUE AU PUBLIC SUR LA VERIFICATION EN LIGNE DE L'AUTHECITE DES QUITTANCES DELIVREES A L'OBR

L'OBR porte à la connaissance du public en général et des administrations publiques partenaires en particulier, que dans le but de juguler une fraude fiscale consistant à falsifier les quittances délivrées par l'OBR, des mécanismes suivants de vérification sont disponibles et accessibles à tout public.

- 1) En sélectionnant **"Reçu de Recettes"** et en rentrant le numéro de la quittance à vérifier sur la plateforme du site web de l'OBR à l'adresse suivante :

<https://www.obr.bi/index.php/component/odvc/?view=odvc&id=1&Itemid=253>

Vérification de Validité de document	
Type de document*	-selectionner document- -selectionner document- Reçu de Recettes Carte Rose NIF contribuable

- 2) En scannant le code à réponse rapide (QR Code) via l'application de contrôle de ce code disponible et téléchargeable sur le site web de l'OBR à l'adresse suivante :

<https://www.obr.bi/index.php/verification-de-validite-des-documents>

L'OBR tient à rappeler à tous les cadres de l'OBR en charge de réception des quittances des différents paiements qu'il est strictement obligatoire de revérifier les quittances de paiement présentées, pour conclure sur la validité effective du paiement fait par le contribuable.

L'OBR continue à redoubler d'efforts pour optimiser la sécurité des documents délivrés aux contribuables.

Fait à Bujumbura, le 19/09/2022

LE COMMISSAIRE GENERAL



Jean Claude MANIRAKIZA